

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Le jeudi 27 juin 2024 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 19 juin 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.*

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE, Magali BARBOT et Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT, Nathalie MONTIÈGE, Amandine DELEBARRE et Messieurs Jean-Bernard MOREL, Thierry FRESNAIS, Sylvain DURAND, Mickaël LE STUNFF et Ludovic PLESSIS étaient excusés.

Monsieur Olivier RICHEFOU, arrivé en séance à 21h00, n'a pas participé au vote des délibérations n° DE2024\_06\_27\_01 à DE2024\_06\_27\_06 et a participé au vote des délibérations n° DE2024\_06\_27\_07 à DE2024\_06\_27\_20.

Date de convocation

19 juin 2024

### Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ  
Madame Nathalie MONTIÈGE à Madame Christine NADAU  
Madame Amandine DELEBARRE à Madame Murielle BUCHOT  
Monsieur Jean-Bernard MOREL à Monsieur Patrick PÉNIGUEL  
Monsieur Thierry FRESNAIS à Madame Jocelyne RICHARD  
Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Michel MÉRIENNE  
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO  
Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS

*En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.*

*Madame Christine NADAU, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.*

DE2024\_06\_27\_18

### APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL LULUBELLE

L'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles apporte des évolutions aux modalités d'accueil du jeune enfant.

Il convient donc d'intégrer ses évolutions dans le projet d'établissement du multi-accueil Lulubelle, tel que demandé par les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Ce document apporte notamment des informations relatives :

- aux horaires et coordonnées de la structure,
- aux objectifs du Projet Éducatif de Territoire,
- à la description des locaux et du matériel,
- au planning des équipes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet d'établissement.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet d'établissement du multi-accueil Lulubelle, ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission Enfance, Jeunesse et Solidarités réunie en date du 12 juin 2024,

Article 1 : **ACCEPTTE** le projet d'établissement du multi-accueil Lulubelle, tel que présenté.

Article 2 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire,

Christine NADAU



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.